



VINS DE PROVENCE

CÔTES DE PROVENCE
COTEAUX D'AIX-EN-PROVENCE
COTEAUX VAROIS EN PROVENCE

AOP

Appellation d'Origine Protégée

- Coteaux d'Aix-en-Provence
- Coteaux Varois en Provence
- Côtes de Provence

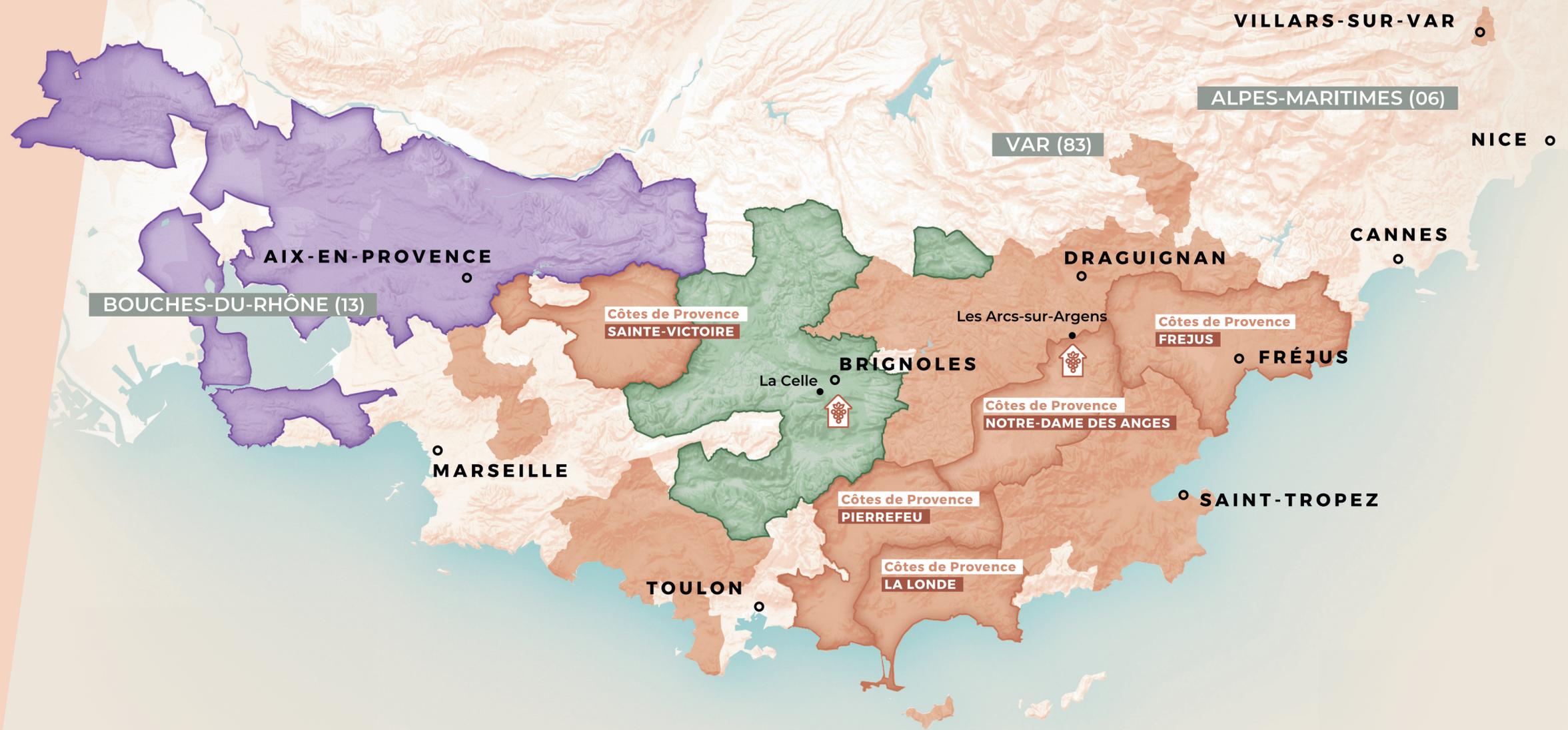
DGC

Dénomination Géographique Complémentaire

- Côtes de Provence DGC



LE VIGNOBLE DE *Provence*



QU'EST CE QU'UNE AOP ?

C'est le label de qualité et d'origine le plus élevé au niveau européen. L'AOP désigne un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ainsi ses caractéristiques au produit. Contrairement au label IGP qui couvre généralement des zones beaucoup plus vastes, l'AOP couvre des zones assez petites et sont régies par un cahier des charges beaucoup plus strict avec notamment des rendements plus faibles et un nombre réduit de cépages adaptés au terroir.

QU'EST CE QU'UNE DGC ?

Une dénomination géographique complémentaire (DGC) d'une AOP permet d'identifier des vins dont l'identité est liée à un territoire plus restreint que celui de l'AOP. Tout comme une AOP, les vins sont soumis à un cahier des charges très précis de la vigne au verre.

Carte réalisée par le CIVP - Conseil Interprofessionnel des Vins de Provence



Cofinancé par l'Union européenne